



L'appel de la CFDT...

Section LSI

Le 18 juin 2013

Tract n°6

Depuis un peu plus d'un an maintenant la Cfdt vient régulièrement à votre rencontre afin de vous informer, vous renseigner, vous interpeller, vous écouter.

Depuis octobre 2012, Isabelle GEANT représente la Cfdt au sein de LSI et se fait votre porte parole au sein de la Cfdt.

Peu à peu nous apprenons à nous connaître, à nous comprendre.

Le souhait de la Cfdt n'est pas de faire la révolution mais simplement de vous accompagner dans la vie de l'entreprise pour défendre vos intérêts individuels et collectifs, matériels et moraux tout en préservant l'avenir et les performances économiques de l'entreprise.

Vous êtes de plus en plus nombreuses et nombreux à nous solliciter, nous questionner, nous faire part de votre avis sur nos positions, nos écrits (notamment sur le résultat de notre enquête ou bien encore sur le tract du 28 mai 2013 concernant les affaires « Médiator » que vous avez apprécié).

Nous vous proposons maintenant de passer à l'étape suivante...

La Cfdt construit ses positions, ses revendications et ses projets pour les salariés, avec ses adhérents.

Votre connaissance de LSI, vos opinions, vos besoins associés à l'expérience de la Cfdt et la puissance de son réseau de militants et d'experts constituent un moyen efficace et pertinent d'avancer ensemble vers un avenir plus serein.

Rejoignez-nous et apportez-nous vos idées et vos suggestions. Faites nous part de vos observations et de votre avis sur nos projets.

Faites le choix de devenir acteur de votre propre avenir !

La Cfdt est la 1^{ère} organisation syndicale de France en nombre d'adhérents et la première organisation syndicale de la branche pharmacie aux élections.

Rejoignez nous !

Rien de plus simple : rendez-vous à la rubrique « Adhésion en ligne » sur le site web de la Confédération : www.cfdt.fr.

NB :

L'adhésion à la Cfdt est confidentielle (la liste des adhérents n'est pas communiquée).

Le coût d'une adhésion est de 0.75% du salaire net dont 66% sont déduits ou remboursés des impôts (pour un salaire de 1500€ net, cela représente une cotisation mensuelle de 11,25€ dont 7,43€ vous seront remboursés ou déduit du montant de vos impôts **soit 3,82€ par mois**)

L'actu du moment...

Safran

Vous êtes nombreuses et nombreux à nous avoir sollicités sur ce dossier qui vous inquiète (notamment vis-à-vis des horaires de travail et votre devenir).

De même vous avez été plusieurs à nous parler de présentations considérées comme « évatives » ou à regretter le manque de concertation.

Certes, le dossier ne sera pas finalisé avant fin juin.

Pour autant, le volet social n'ayant pas encore été évoqué, il est normal que nous ne percevions que les aspects contraignants du projet.

Nos revendications :

- Mettre en place un Compte Epargne Temps (CET) afin de mieux répondre à la fois aux besoins des salariés et aux contraintes de l'entreprise, ainsi que pour simplifier la gestion des temps.
- Instituer une prime de panier liée à l'évolution des contraintes horaires.
- Mettre en place des Chèques Emploi Service Universels pour compenser l'évolution des contraintes (obligation de garde des enfants par exemple).
- Limiter l'utilisation du quart d'heure de recouvrement seulement aux situations exceptionnelles (Actuellement, le passage de relais est effectué par cahier de consigne. Cette méthode répond efficacement à 9 situations sur 10. Pour la Cfdt, le ¼ d'heure ne se justifie que lorsque le cahier est inopérant ou insuffisant).
- Informer plus directement et plus régulièrement les salariés sur les évolutions de Safran.

Entretiens Individuels d'Appréciation

Là aussi, vous nous avez sollicités pour nous faire part de vos interrogations et de votre insatisfaction, voire de vos frustrations sur la politique salariale de l'entreprise ainsi que des outils qui l'accompagnent.

Pour la Cfdt, l'approche « gestion des compétences », moyennant quelques améliorations, pourrait être recevable. Par contre, le dispositif manque d'un outil fiable d'évaluation des performances.

Nos revendications :

- Définir des critères d'attribution factuels et garantissant l'objectivité.
- Modifier les questions de l'entretien annuel afin de les rendre plus précises et surtout plus factuelles.
- Etablir un lien explicite entre le futur entretien annuel de développement et les augmentations individuelles.
- Publier la liste des salariés ayant bénéficié d'une augmentation individuelle (ceci aurait pour effet de mettre un terme aux rumeurs mais surtout et avant tout, de permettre à chacun d'identifier les exemples à suivre pour en bénéficier à son tour).



Vous vous posez des questions ? Posez-les moi !

cfdt.servier@laposte.net

Portable : 06 63 12 76 09

Poste interne : 39062